



Formulaire de demande d'adhésion

Saison 2020 - 2021

Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)-N° 054075

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Adresse mail obligatoire : @

Numéro de téléphone (fixe ou portable) :

La licence est transmise par la Fédération Française d'Athlétisme uniquement par courriel

Montant de la licence et de l'adhésion au CAN Saint-Max:

Athlé compétition : 125 €

Athlé running : 105 €

Dirigeant : 55 €

-Remise de 10 euros par adhésion pour chaque membre d'un couple
-Remise de 20 euros sur l'adhésion 2020-21 à partir du 1^{er} janvier 2021

Pour être enregistré, le dossier d'inscription doit comprendre **obligatoirement** ce bulletin rempli et signé, le certificat médical (ou avoir rempli le questionnaire de santé sur son espace personnel du site de la FFA) et le chèque de règlement libellé à l'ordre du CAN Saint Max.

Le

Signature :

La loi informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978)

Chaque adhérent au CAN Saint-Max dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. **Si vous ne le souhaitez pas, veuillez en aviser le président du CAN Saint-Max.**

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de La SAUVEGARDE, assureur :

-Au CAN Saint-Max : une assurance Responsabilité Civile. Cette assurance est prise automatiquement lors de l'enregistrement de la licence.

-Aux Licenciés du CAN Saint-Max : une assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme, au prix de 0,67 euro (cette assurance est automatiquement souscrite lors de l'enregistrement de la licence).

Ces deux assurances sont incluses dans le montant de l'adhésion.

L'adhérent au CAN Saint-Max déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives aux assurances exposées ci-dessus et des garanties optionnelles (options 1 et 2) complémentaires consultables sur le site www.athle.fr, rubrique assurance.

Remarque : ce document d'information vous est transmis en Pdf avec votre licence FFA.

Droit à l'image : Chaque adhérent autorise le CAN Saint-Max à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club à l'exclusion de toutes utilisations à titre commercial. Cette autorisation est donnée pour une durée de 4 ans uniquement pour la France. **Si vous ne le souhaitez pas, veuillez en aviser le président du CAN Saint-Max.**

